



Délibération n° 2020-10-31-03
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 31 octobre 2020

Objet : Composition de la
Commission Consultative
des Services Publics
Locaux

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
16 octobre 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 75
Pouvoir : 8
Votants : 84

Pour : 74
Abstention : 2
Blancs : 3
Non pris part au vote :
5

L'an deux-mille-vingt, le trente et un octobre à dix-heures zéro minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Le vote se déroulant à bulletin secret, la liste des participants n'est pas retranscrite.

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Le Président rappelle à l'assemblée, que la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux est une obligation pour un syndicat mixte comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants qui confie à un tiers une délégation de service public. C'est le cas du SIEG – Territoire d'Energie Puy-de-Dôme avec le Cahier des Charges de Concession de la distribution publique d'électricité confiée à ENEDIS.

Le Président propose que cette commission soit composée comme suit :

Pour les membres du Comité Syndical :

- 6 Représentants



Pour les représentants d'associations locales

- 3 représentants des usagers domestiques (par exemple : Consommation Logement et Cadre de Vie / Union Fédérale des Consommateurs....)
- 3 représentants des usagers professionnels (par exemple : Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme / Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme....)

Le Président précise à l'assemblée que les représentants des usagers domestiques et professionnels sont désignés par leur propre association.

Le Bureau propose à l'assemblée :

Sébastien GOUTTEBEL	Roger Jean MEALLET
Christian MELIS	Marcel DOMINGO
Laurent COUDUN	Jean-François BIZET

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve la proposition du bureau.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 5 novembre 2020 et de la publication le 5 novembre 2020.